

Communauté de communes

« Val de Boutonne »

32 avenue de Poitiers 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2015

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quinze, le 27 mai à 20 heures 30, les délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes « Val de Boutonne » dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes Val de Boutonne 32 avenue de Poitiers 79170 Brioux sur Boutonne sous la présidence de Bernard GILLIER.

Date de convocation → 19 mai 2015 Date d'affichage → 20 mai 2015
Titulaires en exercice → 28
Titulaires présents → 21 Excusés → 5 Absents → 2
Suppléants présents → 11 Excusés → 1 Absents → 2
Nombre de votants → 24 Pouvoir → 0

Secrétaire de séance : Magali MIGAUD

Séance levée à 23 h 00

COMMUNES	TITULAIRES				SUPPLEANTS			
	DELEGUES	P	Ex	Abs	DELEGUES	P	Ex	Abs
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel			X	PAILLAUD Raymond	X		
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X			GUERINEAU François		X	
BRIOUX / BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X					
	PAGENEAU Liliane		X					
	LEVEQUE Alain	X						
	ANTELME Marie-Odile	X						
CHERIGNE	GABOREAU Bernard	X			MOREAU Olivier	X		
CHIZE	BARRE Daniel	X						
	CHAMARRE Eric			X				
	MOUNOURY Didier	X						
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X			POMMIER Jean-Marie			X
LES FOSSES	JUIN Hubert	X						
	DENOËL Bertrand	X						
JUILLE	JOUANNET Paul	X			BOUTIN Jacqueline	X		
LUCHE SUR BRIOUX	RICHARD Yoann		X		COUTANT Christian			X
LUSSERAY	DURGAND François	X			CATHELINÉAU Frédéric	X		
PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X		LEPINOUX Marie-Claude	X		
PERIGNE	GROLLEAU Jean-Michel	X						
	MIGAUD Magali	X						
	DUBREUIL Wilfrid	X						
SECONDIGNE / BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X						
	LEMELE Christian	X						
SELIGNE	DUPIN Jacques	X			BERTHON Marie-France	X		
VERNOUX / BOUTONNE	LONGEAU Daniel	X			MARTIN François	X		
LE VERT	MOULIN Philippe		X		BAUDRY Nicole	X		
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X			GUIBET Mireille	X		
VILLIERS EN BOIS	HUCTEAU Patrice	X			MALVAUD Gérard	X		
VILLIERS SUR CHIZE	GILLIER Bernard	X			VINCENT Sylviane	X		

M. le Président ouvre la séance à 20 h 40.

Mme Magali MIGAUD est désignée comme secrétaire de séance.

Tirage au sort des jurés d'assises : Patricia HAYE, secrétaire de la Mairie de Brioux sur Boutonne procède au tirage au sort de 15 électeurs pour les jurys d'assise.

Présentation de l'association le Pied à l'étrier par M. FALANGA.

L'association est née il y a 1,5 an, elle accompagne les jeunes à l'emploi et à la citoyenneté. Son champ d'action peut être étendu aux chômeurs inscrits à Pôle Emploi.

12 adhérents (parrain), avec un partage entre des femmes et des hommes, sont formés pour accompagner les jeunes. Certains d'entre eux sont des jeunes qui ont bénéficié du parrainage et qui ont accepté de devenir parrain.

Il y a un an une action a été réalisée auprès du Ministère du Travail : présentation de l'association et de ses méthodes.

Une nouvelle réunion a eu lieu cette année pour travailler sur le parrainage : l'objectif étant de doubler le nombre de jeunes suivis en parrainage avant la fin de l'année pour les accompagner vers l'emploi.

Un comité a été constitué à Paris.

La préfète de Région a connaissance des dossiers de l'Association et a décidé de faire en Deux-Sèvres un test des modes appliquées par M. FALANGA.

Depuis plusieurs années, l'action de parrainage se fait en Charente-Maritime.

Pôle emploi de Melle est prêt à collaborer pour accompagner plus d'adultes vers l'emploi.

Il y a 2 ans, M. FALNGA est venu expliquer aux élus de le Communauté de Communes les besoins de l'Association qui reste les mêmes aujourd'hui :

- recruter des parrains ou marraines qui s'intéressent aux jeunes et qui ont une expertise dans un domaine quel qu'il soit. Ensuite l'association les forme et voit s'ils correspondent au profil des jeunes à accompagner,

- les élus ont connaissance des jeunes et moins jeunes entre 18 et 25 ans sur leur commune et pourraient les adresser à l'association.

Sur le terrain, 25 % des jeunes abandonnent l'accompagnement au bout de 4-5 mois

Question : Vers quel genre d'emploi sont dirigés les jeunes parrainés ?

Réponse : Les jeunes parrainés ont 18 – 25 ans, avec ou sans diplôme.

Sur place on fait ce que l'on peut, c'est difficile, il y a des possibilités sur le territoire mais pas extraordinaire, mais si l'on élargi le territoire de recherches il y a plus de chance de trouver un emploi (il faut au moins 150 dossiers de candidature pour avoir un emploi et il est impératif de faire des relances jusqu'à temps d'avoir une réponse).

Le parrain rencontre le jeune une fois par semaine et est en contact par mail tout au long de la semaine.

Il est possible d'accompagner des personnes au delà de 25 ans.

L'Association vient de créer un partenariat avec Toits Etc et avec la Jeunesse Ouvrière Chrétienne.

Monsieur FALANGA est l'auteur de plusieurs livres dont « un parrain ».

Coordonnée de l'association le Pied à l'étrier – René FALANGA, Président,
49, Les Béguières 79170 CHIZE – 05.16.18.57.14. / 06.10.84.20.27

DELIBERATIONS

1 – Fonds de solidarité pour le logement : participation

(Délibération 2015.05.27-27)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose que le Conseil Départemental sollicite la collectivité pour participer au fonds de solidarité pour le logement. Ce fonds peut être sollicité par les Deux-Sévriens en difficulté financière pour les aider à régler leurs charges de logement et éviter les expulsions, les coupures d'eau et d'énergie.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire s'il souhaite contribuer au fonds de solidarité pour le logement :

Montant de la participation : 1 500 €

(Pour mémoire montant de la participation 2014 : 1 500 €)

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de participer au fonds de solidarité pour le logement pour un montant de 1 500 €,

Charge le Président de l'exécution de la présente décision,

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires,

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2015.

2 – Fonds départemental d'aide aux jeunes : participation

(Délibération 2015.05.27-28)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose que le Conseil Départemental sollicite la collectivité pour participer au fonds départemental d'aide aux jeunes. Ce fonds a pour mission d'accompagner des projets individuels ou collectifs de jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficulté financière afin de favoriser leur démarche d'insertion socio professionnelle.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire s'il souhaite contribuer au fonds d'aide aux jeunes :

Montant de la participation : 500 €

(Pour mémoire montant de la participation 2014 : 500 €)

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de participer au fonds départemental d'aide aux jeunes pour un montant de 500 €,

Charge le Président de l'exécution de la présente décision,

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires,

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2015.

3 – Epicerie Sociale du Pays Mellois : Subvention 2015

(Délibération 2015.05.27-29)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose que l'Association Epicerie Sociale du Pays Mellois « Le Relais » sollicite la collectivité pour une subvention. L'Epicerie sociale facilite la mise en œuvre d'action de soutien, de promotion et de réinsertion des personnes en situation de précarité.

La participation est basée sur l'égalité et la solidarité et est définie en fonction du potentiel fiscal et de la population de la collectivité.

Le montant de la subvention demandé est de 6 848,95 €.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de verser une subvention d'un montant de 6 848,95 € à l'Association Epicerie Sociale du Pays Mellois « Le Relais »,

Charge le Président de l'exécution de la présente décision,

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires,

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2015.

4 – Maison des Arts : Subvention 2015

(Délibération 2015.05.27-30)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose que la Maison des Arts sollicite la collectivité pour une subvention. La Maison des Arts qui participe au développement social et culturel du territoire souhaiterait une subvention d'un montant de 3 000 €.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de verser une subvention d'un montant de 3 000 € à la Maison des Arts,

Charge le Président de l'exécution de la présente décision,

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires,

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2015.

5 – Scènes Nomades : Subvention 2015

(Délibération 2015.05.27-31)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose que l'association Scènes Nomades sollicite la collectivité pour une subvention. Scènes Nomades organise le 27^{ème} Festival au Village de Brioux sur Boutonne du 3 au 11 juillet 2015.

L'association Scènes Nomades souhaiterait une subvention d'un montant de 5 000 €.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de verser une subvention d'un montant de 5 000 € à Scènes Nomades,

Charge le Président de l'exécution de la présente décision,
Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires,
Précise que les crédits sont inscrits au budget 2015.

6 – Centre Régional de Promotion du Cinéma (CRPC) : Participation pour les séances au Cinéma de Chizé

(Délibération 2015.05.27-32)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose que le Centre Régional de Promotion du Cinéma et l'association YFaucon organisent des séances de cinéma à Chizé. En principe 24 séances seront organisées en 2015.

L'Association YFAUCON et le CRPC sollicitent la collectivité pour apporter une aide financière. Ils souhaitent une participation de 50 € par séance soit une subvention d'un montant de 1 200 €.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de verser une subvention d'un montant de 1 200 € au CRPC,

Charge le Président de l'exécution de la présente décision,

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires,

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2015.

Le bail du cinéma va jusqu'au 1^{er} janvier 2017. Le propriétaire ne souhaite pas le renouveler.

7 – Toits etc : Subvention 2015

(Délibération 2015.05.27-33)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose que l'Association Toits etc qui gère les Foyers de Jeunes Travailleurs sur le Pays Mellois sollicite une subvention.

Lors du conseil communautaire en date du 26 novembre 2014, il avait été convenu d'augmenter la participation par habitant à 0,55 €.

Pour l'année 2015, il est proposé d'attribuer une somme de 3 804 € (population INSEE 2014 = 6 916).

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de verser une subvention d'un montant de 3 804 € à l'Association Toits Etc,

Charge le Président de l'exécution de la présente décision,

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires,

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2015.

8 – Association intermédiaire : Subvention 2015

(Délibération 2015.05.27-34)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose qu'il convient de fixer la subvention à attribuer à l'Association Intermédiaire du Pays Mellois. M. le Président propose de maintenir le même montant de subvention que 2014 soit 3 300 €.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de verser une subvention d'un montant de 3 300 € à l'Association Intermédiaire du Pays Mellois,
Charge le Président de l'exécution de la présente décision,
Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires,
Précise que les crédits sont inscrits au budget 2015.

9 – COTOBA : Subvention 2015

(Délibération 2015.05.27-35)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose qu'il convient de fixer la subvention à attribuer à l'Association COTOBA. M. le Président propose de maintenir le même montant de subvention que 2014 soit 1 060 €.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de verser une subvention d'un montant de 1 060 € à l'Association COTOBA,
Charge le Président de l'exécution de la présente décision,
Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires,
Précise que les crédits sont inscrits au budget 2015.

10 – Office National des Forêts : Le verger de la biodiversité au Rond Point d'Aulnay - Subvention 2015

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 27 mars 2013 la collectivité avait accepté de participer au projet de l'Office National des Forêts (ONF) Le verger de la biodiversité. Le projet était sur 3 ans, il reste une subvention de 1 955 € à verser.

Monsieur le Président informe le conseil que suite à la réunion de bureau du 13 mai dernier, un mail a été envoyé à l'ONF afin qu'il s'engage à réaliser un entretien régulier des parcelles incluses dans ce projet.

A ce jour, aucune réponse n'a été faite. Le conseil communautaire souhaite attendre la réponse de l'ONF avant de valider la subvention.

11 – Association Mot à Mot : Subvention 2015

(Délibération 2015.05.27-36)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose qu'il convient de délibérer pour attribuer la subvention à l'Association Mot à Mot.

Il est proposé de verser une participation à hauteur de 0,09 € par habitant soit une subvention d'un montant de 623 € (population INSEE 2014 = 6 916).

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de verser une subvention d'un montant de 623 € à l'Association Mot à Mot,
Charge le Président de l'exécution de la présente décision,
Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires,
Précise que les crédits sont inscrits au budget 2015.

12 – Tarif – Piscine 2015 (modification)

(Délibération 2015.05.27-37)

Service Jeunesse

Rapporteur : Madame la Vice Présidente

Madame la Vice Présidente donne lecture du rapport suivant :

Madame la Vice Présidente expose qu'à la demande de la perception il convient de modifier la délibération n° 2015.04.22-23 concernant les tarifs pour la piscine :

TYPE ENTREE	ENTREE ENFANT	
CATEGORIE	ENTREE ENFANT	10 ENTREES ENFANT
TARIFS	1,80 €	15,00 € soit 1,50 € l'entrée

TYPE ENTREE	ENTREE ADULTE	
CATEGORIE	ENTREE ADULTE	10 ENTREES ADULTE
TARIFS	3,20 €	28,00 € soit 2,80 € l'entrée

	par séance et personne	Parent supplémentaire	forfait mois juillet	forfait mois d'août
Cours débutant	10,00 €			
Perfectionnement	10,00 €			
Aquaphobie	10,00 €			
Aquagym	8,00 €		50,00 € Soit 6,25 € la séance	50,00 € Soit 6,25 € la séance
Bébé nageur (+ le parent accompagnateur) (tarif par enfant)	6,00 €	tarif entrée piscine adulte		
Ephad	10,00 €			

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la modification des tarifs de la piscine,
Charge le Président de l'exécution de la présente décision,
Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

13 – Budget Communauté de communes : Décision modificative n° 3

(Délibération 2015.05.27-38)

Service Social

Rapporteur : Monsieur le Vice Président

Monsieur le Vice Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Vice Président expose que la commission sociale a travaillé sur l'acquisition de véhicules. La commission souhaiterait acquérir un véhicule et en louer un autre. L'achat de 2 véhicules avait été budgété mais pas la location. Monsieur le Président propose donc de prendre une décision modificative pour permettre la location d'un véhicule estimé à 300 € par mois à compter du 1^{er} juin.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 100,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la décision modificative n° 3,

Charge le Président de l'exécution de la présente décision,

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

14- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : répartition

(Délibération 2015.05.27-39)

Service Administration Générale

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Le montant reversé à l'ensemble intercommunal est de 172 162 €, la répartition de droit commun est la suivante :

- part EPCI : 61 377 €

- part communes membres : 110 785 €

Monsieur le Président expose qu'il convient de définir les critères de répartition des attributions entre l'établissement de coopération intercommunale et les communes.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré, opte une répartition libre définie comme suit :

	FPIC répartition de droit commun	FPIC 2015 Répartition libre
		33,00%
ASNIERES EN POITOU	2 957,00 €	975,81 €
BRIEUIL SUR CHIZE	1 895,00 €	625,35 €
BRIOUX SUR BOUTONNE	20 699,00 €	6 830,67 €
CHERIGNE	2 961,00 €	977,13 €

CHIZE	14 885,00 €	4 912,05 €
ENSIGNE	5 559,00 €	1 834,47 €
LES FOSSES	8 742,00 €	2 884,86 €
JUILLE	1 970,00 €	650,10 €
LUCHE SUR BRIOUX	1 822,00 €	601,26 €
LUSSERAY	2 403,00 €	792,99 €
PAIZAY LE CHAPT	4 797,00 €	1 583,01 €
PERIGNE	18 616,00 €	6 143,28 €
SECONDIGNE SUR BELLE	7 149,00 €	2 359,17 €
SELIGNE	1 905,00 €	628,65 €
VERNOUX SUR BOUTONNE	3 578,00 €	1 180,74 €
LE VERT	2 142,00 €	706,86 €
VILLEFOLLET	3 510,00 €	1 158,30 €
VILLIERS EN BOIS	1 964,00 €	648,12 €
VILLIERS SUR CHIZE	3 231,00 €	1 066,23 €
Total communes membres	110 785,00 €	36 559,05 €
Communauté de communes Val de Boutonne	61 377,00 €	135 602,95 €
FPIC 2015	172 162,00 €	172 162,00 €

Le Conseil, à la majorité (2 abstentions) :

Accepte la répartition libre ci-dessus,

Demande à toutes les communes de délibérer dans les mêmes termes que la Communauté de communes,

Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,

Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

INFORMATIONS

TOUR DE TABLE DES VICE PRESIDENTS

Au vu de l'heure avancée, le tour de table des vice-présidents est reporté à la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Suit à l'appel à projet Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) obtenu par le Pays Mellois, le financement de deux véhicules électriques pourrait être envisagé si les véhicules sont des utilitaires

Jean-Michel GROLLEAU demande à ce qu'une réunion soit programmée d'urgence le 2 ou 9 juin pour travailler sur le PEDT (Projet Educatif Territorial).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23 h.

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Le Président
Bernard GILLIER

Le secrétaire de séance
Magali MIGAUD